



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 027-212704779-20221222-DL54_2022-DE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 décembre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **16 décembre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 54/2022 – COMPLÉMENT RÉSEAU INCENDIE PAR DEUX
HYDRANTS**

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de compléter et de terminer au plus tôt et dans l'intérêt des usagers et des élus à la couverture incendie de notre village afin de faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers et de répondre à la RDDECI selon les préconisations de la loi. L'analyse opérationnelle et technique invite donc à doter la commune de deux nouveaux hydrants.

Hydrant n° 1 à l'angle du Chemin des Pieds Corbons et de la rue Robert Conan

Hydrant n° 2 Chemin des Pieds Corbons au niveau du stade Les Bihaux

Le conseil accepte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès de tous les organismes possibles et à signer tous les documents s'y référant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réaliser les travaux avec 40 % à la charge de la commune, 30 % de DETR et 30 % de l'Etat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le Maire **Pascal MAINGUY**

